



# CHARTRE INFORMATIQUE AGSF – SAINT DOMINIQUE A L'USAGE DES ENSEIGNANTS ELEVES PARENTS

Version 2017 – 01

La présente Charte Informatique fixe les **droits et responsabilités** de tout Utilisateur au regard de l'utilisation des moyens informatiques mis à sa disposition par l'AGSF Saint Dominique.

**Tout Utilisateur doit signer la présente version allégée qui l'engage selon les termes de la version intégrale accessible sur le site Saint DO ....**

## MOYENS INFORMATIQUES MIS A DISPOSITION (extraits)

L'Etablissement, peut mettre à la disposition des Utilisateurs, en fonction des autorisations dont ils disposent les accès au réseau de l'établissement

## CONFIDENTIALITE DES PARAMETRES D'ACCES (extraits)

L'accès à certains éléments des Moyens Informatiques **est protégé** par des paramètres de connexion (identifiants, mots de passe).

Ces **paramètres sont personnels** à chaque Utilisateur et doivent être gardés strictement confidentiels. Ils permettent aussi de contrôler l'activité des Utilisateurs.

Ces paramètres être saisis par l'utilisateur à chaque accès et ne pas être conservés en mémoire dans le système d'information.

En cas de problèmes persistants de connexion, de **soupçon d'usurpation** de son compte personnel, l'Utilisateur doit **prévenir le SI**.

## FONCTIONNEMENT (extraits)

**L'Etablissement assure la sécurité** des moyens informatiques utiles à tous. Pour cela, il peut limiter les accès aux ressources sensibles, acquérir les droits de propriété intellectuelle notamment. **Le SI est responsable** du contrôle du bon fonctionnement des moyens informatiques et veille à l'application des règles de la charte en concertation avec la direction de l'Etablissement.

Les membres du SI sont tenus à une obligation de **confidentialité** sur les informations.

**L'Utilisateur est responsable des ressources qui lui sont confiées**. Il doit concourir à la protection desdites ressources, en faisant preuve de prudence.

L'Utilisateur doit effectuer des **sauvegardes** régulières des fichiers

L'Utilisateur **s'interdit d'installer des logiciels non agréés** par l'Etablissement ainsi que de copier ou d'installer des fichiers susceptibles de créer des risques de sécurité au sein de l'Etablissement.

L'Utilisateur veille au **respect de la confidentialité des informations** auquel il accède grâce aux Moyens Informatiques.

### **MESSAGERIE ELECTRONIQUE (extraits)**

Les messages électroniques reçus sur la Messagerie font l'objet d'un **contrôle antiviral** et d'un **filtrage anti-spam**.

Avant tout envoi, vérifiez l'identité des destinataires du message et de leur qualité à recevoir communication des informations transmises.

En cas d'envoi à une pluralité de destinataires, l'Utilisateur doit respecter les dispositions de **limite des envois en nombre** de courriers non sollicités.

La vigilance des Utilisateurs doit redoubler en présence d'informations à caractère confidentiel. Les messages envoyés par les Utilisateurs ne doivent comporter aucun **élément illicite**.

Outre les cas prévus par la loi ou sur réquisition judiciaire, l'Etablissement ne procédera à aucun contrôle du contenu des messages envoyés et reçus par l'intermédiaire de la Messagerie.

### **ACCES AUX RESEAUX (extraits)**

L'utilisation du réseau internet ou de l'intranet de l'Etablissement a une **finalité exclusivement pédagogique et/ou administrative** à l'exclusion de tout autre usage.

L'Utilisateur **s'interdit d'accéder à des contenus qui contreviendraient à la législation** en vigueur ou aux bonnes mœurs (discrimination, violence, révisionnisme, pornographie, pédophilie, etc.).

L'Utilisateur s'interdit également d'accéder à des contenus **sans rapport avec l'objectif pédagogique ou administratif** de la mise à disposition du service (jeux ou musique en ligne, réseaux sociaux, messageries instantanées, vidéos en streaming ou en téléchargement, réseau peer to peer, etc.).

L'Etablissement se réserve le **droit d'interdire ou de restreindre l'accès** à certains sites dont le contenu lui paraîtrait contrevioler aux principes énoncés dans la Charte ou à la loi.

### **Dispositions spécifiques aux Elèves**

Les Elèves **sont autorisés à accéder au réseau de l'Etablissement dans un cadre strictement pédagogique, sous la surveillance d'un Enseignant, d'un Personnel et exclusivement sur le temps d'enseignement, d'étude, de présence au CDI ou d'ateliers pédagogiques.**

**En dehors du temps d'enseignement, les Elèves qui sont autorisés à emporter hors de l'Etablissement, du matériel informatique sont placés sous la surveillance et la responsabilité de leurs représentants légaux.**

**Dispositions spécifiques aux catégories « Enseignant », « Personnel », « Bénévole », « Prestataire »**

**Par principe, l'accès internet ou à l'intranet de l'Etablissement des Enseignants, du Personnel, des Prestataire et des Bénévoles répond à des objectifs pédagogiques et/ou administratifs.**

**Par exception,** les Utilisateurs appartenant aux catégories « Personnel » et « Enseignant » peuvent, à titre occasionnel et limité dans le temps utiliser les Moyens Informatiques pour accéder à l'internet à des fins personnelles.

La contribution des utilisateurs appartenant aux catégories « Enseignant » et « Personnel » à des forums de discussion, systèmes de discussion instantanée, blogs, sites, est autorisée si et seulement si ils sont en relation avec l'usage pédagogique et/ou administratif de l'Utilisateur.

### **UTILISATION DES MOYENS INFORMATIQUES (extraits)**

L'Utilisateur doit veiller à **ne pas solliciter le SI pour traiter les problèmes de fonctionnement simples ne** nécessitant pas l'intervention d'une personne particulièrement qualifiée techniquement.

L'Utilisateur s'engage à **prendre soin** du matériel et des locaux informatiques mis à sa disposition par l'Etablissement.

L'Utilisateur doit vérifier le bon fonctionnement du matériel avant usage et **assurer l'arrêt et le rangement** après usage.

L'Utilisateur s'engage à respecter les modalités de fonctionnement des services :

- ne pas interrompre ou perturber le fonctionnement normal du réseau et des outils,
- ne pas installer ou copier des programmes destinés à contourner la sécurité
- solliciter l'accord du S2I avant l'installation de tout logiciel non référencé par le S2I
- ne pas développer, ni introduire de programmes nuisibles (virus, logiciels espions, etc.) ou susceptibles de modifier la configuration du réseau et des outils,
- ne pas faire de copie de logiciel commercial,
- ne pas faire d'installation de logiciel commercial sans autorisation préalable du S2I et sans en détenir les droits de propriété intellectuelle,
- ne pas contourner les restrictions d'utilisation d'un logiciel ou d'un service,
- ne pas visionner, télécharger, ou installer des programmes, documents et fichiers sans licence ou obtenus de manière illicite.

### **Règles spécifiques relative à l'utilisation des moyens de reprographie**

L'Utilisateur s'engage à :

- à utiliser les photocopieuses strictement dans le cadre des activités pédagogiques ou administratives dont il a la charge au sein de l'Etablissement,
- suivre l'évolution de son compteur personnel, contacter le S2I pour les éventuels ajustements de quotas,
- vérifier par lui-même la bonne fonctionnalité avant usage, assurer l'arrêt et le cas échéant le rangement après usage,
- signaler au S2I tout dysfonctionnement du matériel,
- informer le S2I en cas de reprographie d'un document soumis au droit d'auteur afin que l'Etablissement puisse souscrire les déclarations obligatoires auprès de CFC.

Il est expressément rappelé que le S2I n'assure pas l'assistance à la réalisation des photocopies et ne peut être sollicité qu'en cas de dysfonctionnement du matériel.

#### SANCTIONS

Le non-respect par un Utilisateur de la Charte peut entraîner, à l'initiative et à la discrétion de l'Etablissement, la suppression temporaire ou définitive, totale ou limitée à un ou plusieurs services, de l'accès d'un Utilisateur aux Moyens Informatiques.

Le S2I est habilité à procéder à la mise en œuvre de ces sanctions. Toutefois, seule la direction de l'Etablissement peut décider la suppression définitive et totale de l'accès d'un Utilisateur aux Moyens Informatiques.

#### ADHESION A LA CHARTE

**L'utilisation** des Moyens Informatiques par un Utilisateur **est conditionné** à l'acceptation et au respect de la Charte par la signature du formulaire remis par l'Etablissement.

Lorsque l'**Utilisateur est mineur**, une contre-signature du (ou des) **représentant(s) légal(aux)** sera nécessairement requise et emportera l'adhésion à la Charte.

#### ENTREE EN VIGUEUR

La Charte entre est entrée en vigueur à la rentrée de 1<sup>er</sup> septembre 2017.